

DEPARTEMENT DU JURA

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DE LA REGION
ARBOIS – POLIGNY**

Siège Social :

MAIRIE DE MONTHOLIER 39800

Secrétariat : le mercredi de 10h00 à 12h00

Tél : 03 84 37 56 70 (mairie de Montholier)

sie.arbois.poligny@wanadoo.fr



COMPTE-RENDU DE COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-deux, le 3 mars à 20h, le Comité Syndical dûment convoqué en date du 24/02/2022, s'est réuni à la salle des fêtes de GROZON, sous la présidence de Mme Jeanne BOUDRY.

Délégué(e)s en exercice : 40

Quorum : 14 Présent(e)s : 24 Absent(e)s : 13 Pouvoir(s) : 3

| Nom | Prénom | PST | Signature | Nom | Prénom | PST | Signature |
|-----------|----------|------|-----------|------------|--------------|-----|-----------|
| AUBERT | Guy | O | | JEANNEAUX | Franck | N | |
| BAVEREL | Emmanuel | O | | JOAQUIM | Manuel | O | |
| BLONDEAU | Olivier | N | | LECOQ | Yves | O | |
| BONNOT | Frédéric | N | | MARGUET | Yves | O | |
| BONTEMPS | Laurent | Exc. | | MELOT | Jacky | N | |
| BOUDRY | Jeanne | O | | MOREY | Jean-Jacques | N | |
| BOURGEOIS | Joël | O | | PACCARD | Joël | O | |
| BRIAULT | Jeremy | N | | PETITGUYOT | Jean-Pierre | O | |
| CALINON | Arnaud | N | | RAVIX | Isabelle | O | |
| CHENU | Thomas | O | | REMY | Pascale | O | |
| CRINQUAND | Mickaël | O | | REVERCHON | Jacky | O | |

| | | | | | | | |
|------------|---------------|------|------------------------|----------|----------|---|-----------------------------|
| DE BEL AIR | Quentin | N | | ROBERT | Bruno | O | |
| DECOTE | Yves | | Pouvoir à Pascale REMY | ROUSSEY | Cécile | O | |
| FOYET | Mady | O | | TAINÉ | Christel | | Pouvoir à Guy TRONCHET |
| GAILLARD | Jean-François | O | | TOLLE | Eric | | Pouvoir à Marie-Odile FOYET |
| GAILLARD | Florent | O | | TRONCHET | Guy | O | |
| GONZALEZ | Sylvain | Exc. | | VAGNET | Stéphane | N | |
| GOYOT | Pascal | N | | VALLET | Charles | O | |
| GUIBOUX | Philippe | O | | VIONNET | André | O | |
| JACQUOT | Pierre | O | | EVE | Frédéric | N | |

Assistent : M. Cédric BIEGLE (SIDECE), M. Pierre JEANNIN (SIDECE), M. Loïc LESNE (SOGEDO), Mme Stéphanie TISSOT (SIE), M. Jean De Brisic (commune de Molamboz)

Secrétaire de séance : Philippe GUIBOUX

Les délégués présents valident l'ajout à l'ordre du jour de la convention de groupement de commande entre le syndicat et la commune d'Arbois.

1. Approbation du PV du 5 juillet 2021

A l'unanimité des délégués présents, le comité syndical approuve ces PV sans remarque.

Il est par ailleurs proposé d'ajouter un comité syndical en octobre, en décalant celui de juillet au mois de juin : accord de principe.

2. Compte de gestion 2021

Présentation par Bruno ROBERT.

A l'unanimité, les délégués approuvent le compte de gestion 2021 de Monsieur le comptable du Trésor Public.

3. Compte administratif 2021

FONCTIONNEMENT

| | |
|--------------------------------|-----------------------|
| RECETTES | 1 071 706.56 € |
| DÉPENSES | 626 388.11 € |
| EXCÉDENT 2021 | + 445 318.45 € |
| EXCÉDENT ANTERIEUR 2020 | + 548 875.09 € |

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT + 994 193.54 €

INVESTISSEMENT

| | |
|------------------------|-----------------------|
| RECETTES | 1 524 520.31 € |
| DÉPENSES | <u>1 092 058.23 €</u> |
| EXEDENT 2021 | + 432 462.08 € |
| DEFICIT ANTERIEUR 2020 | - 651 966.18 € |

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT - 219 504.10 €

RÉSULTAT CUMULÉ + 774 689.44 €

A l'unanimité, les délégués approuvent le compte administratif 2021 tel que présenté.

4. Affectation du résultat

Il est précisé en séance que le choix a été fait de ne pas faire apparaître les restes à réaliser issus de l'exercice comptable 2021 tant en dépenses d'investissement (environ 500 000 € de dépenses issues de bons de commande 2021 et qui seront payées sur 2022) qu'en recettes d'investissement (subvention 2021 de 450 000 € notifiée par l'agence de l'eau et qui sera encaissée en 2022). L'impact sur l'affectation du résultat s'en trouve limité (delta de 50 000 €).

| | |
|--|-------------|
| Excédent de fonctionnement (article comptable 002) | + 774 689 € |
| Déficit d'investissement (article comptable 1068) | - 219 504 € |

A l'unanimité, les délégués approuvent l'affectation du résultat 2021.

5. Débat d'orientation budgétaire

Les éléments de contexte suivants sont donnés :

- Hausse du prix des matières premières et plus largement des travaux (TP10a : +6% entre octobre 2020 et novembre 2021)
- Faible niveau d'endettement du syndicat (2 emprunts à échéance de 2018 et 2035 pour 587 k€, capacité d'autofinancement brute de 814 k€, donc supérieure à l'endettement)
- Transfert de la compétence eau à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2026 au plus tard : l'excédent ou la dette accompagnera la prise de compétence
- Alerte sur la qualité de la ressource en 2021 (pollution ponctuelle à l'ESA-métolachlore)

La poursuite de la politique actuelle du syndicat est validée à l'unanimité : investissement maintenu dans les travaux de réseaux, tout en intégrant la nécessité de travailler à la protection de la ressource.

6. Budget primitif 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|----------|----------------|
| DÉPENSES | 1 819 563.00 € |
| RECETTES | 1 819 563.00 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|----------|----------------|
| DÉPENSES | 2 533 917.00 € |
| RECETTES | 2 533 917.00 € |

A l'unanimité, les délégués présents approuvent le budget primitif 2022.

7. Tarification de l'eau

Etant donné :

- L'absence d'augmentation de la part syndicale depuis 2015, à mettre en regard de l'augmentation du coût de la vie et du prix des travaux et des matières premières, principales charges du syndicat,
- Que le marché de travaux va être renouvelé d'ici la fin de l'année 2022,
- Que la prise de compétence de la CCAPS s'accompagnera sous dix ans d'une convergence tarifaire
- Que de nouveaux sujets et travaux pourront être engagés par le SIE d'ici là, notamment sur la télérelève, la protection de la qualité de la ressource ou la sécurisation de l'approvisionnement

Au vu des documents de travail envoyés préalablement à la séance et des discussions et propositions faites en bureau le 21 octobre 2021, il est proposé d'augmenter les tarifs de l'eau, pour la part syndicale, d'une des deux façons suivantes :

| | Part fixe | Part variable | Augmentation HT annuelle de la part syndicale sur une facture domestique de 80m3 |
|-----------------|-----------|----------------|--|
| Proposition n°1 | + 5€ | +0,20€ HT /m3 | + 21€ HT /an |
| Proposition n°2 | maintien | +0,242€ HT /m3 | + 18,56€ HT / an |

La consommation moyenne d'un abonné domestique sur le territoire du syndicat est de 80m3, ce qui explique la simulation proposée (au lieu des 120m3 de la facture de référence de l'INSEE).

Ces deux propositions génèrent environ les mêmes recettes pour le syndicat, mais :

- Une part fixe plus importante constitue une recette certaine pour le syndicat mais pénalise les petits consommateurs
- une part variable plus importante constitue une incitation à la sobriété

| VOTE | Nb de votes exprimés |
|---------------------------------|----------------------|
| En faveur de la proposition n°1 | 7 |
| En faveur de la proposition n°2 | 16 |
| Abstention | 4 |
| Total | 27 |

A la majorité des délégués présents, l'augmentation de la part syndicale du prix de l'eau de 0,242€ HT /m3 est validée. Cette augmentation prendra effet sur les volumes consommés à partir de la relève du printemps 2022.

8. Renouvellement du marché de maîtrise d'œuvre (2023-2026)

Après rappel des différentes relations entre le syndicat qui est le Maître de l'Ouvrage, l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, le Maître d'œuvre et l'entreprise de travaux, et présentation du calendrier de renouvellement des différents contrats, est présentée la démarche menée en bureau depuis octobre 2021.

Le marché de maîtrise d'œuvre est renouvelé sous une forme identique : marché à bon de commande de 4 ans, sans montant minimum de commande, maximum à 180 000€ pour les 4 ans.

L'analyse des 3 offres reçues, telle que présentée et validée en bureau les 25 janvier et 21 février dernier, donne le résultat suivant :

| N° | Candidat | NOTE PRIX /40 | NOTE TECHNIQUE /60 | NOTE /100 | CLASSEMENT |
|----|---------------------------|---------------|--------------------|-----------|------------|
| A | SIDEC DU JURA | 32,30 | 55,00 | 87,30 | 1 |
| B | ANDRE Ingénieurs Conseils | 23,56 | 47,50 | 71,06 | 3 |
| C | JDBE | 40,00 | 43,75 | 83,75 | 2 |

Après en avoir délibéré, avec 5 abstentions et 1 vote contre, le comité syndical retient la proposition du SIDEC du Jura, et autorise la présidente à signer tout document afférent à ce marché.

La volonté de ne pas reconduire le SIDEC dans ses missions d'Assistant à Maître d'Ouvrage lors du prochain renouvellement de marché est formellement exprimée.

9. Renouvellement de l'adhésion à l'Ascomade

La cotisation 2022 s'élève à 488€.

Adopté à l'unanimité.

10. Convention de groupement de commande publique entre le SIE et la commune d'Arbois

Les travaux du syndicat sur l'eau potable sur les rues du Chardonnay et de la Bésivette à Arbois sont simultanés à ceux de la commune sur l'assainissement. Il est proposé un groupement de commande dont la coordination sera confiée à la commune d'Arbois. Les représentants proposés pour le syndicat à la commission de Marché à Procédure Adaptée sont Guy Tronchet et Jeanne Boudry.

Adopté à l'unanimité

11. Point d'étape sur les travaux 2021 et 2022

Présentation par Pierre Jeannin.

Rappel : faire remonter les projets de travaux de réseaux ou de voirie dans les communes, pour permettre de les intégrer à la planification du syndicat.

Brainans : 100ml de conduite en terrain privé, sur laquelle des branchements sont à prévoir.

Molamboz : travaux de voirie cet été sur le chemin du bas. Y a-t-il des travaux AEP à prévoir dans ce cadre ?

12. Animation agricole sur le captage d'Ounans

Travail entamé sur la fertilisation azotée. Réalisation de 4 Reliquats Sortie d'Hiver, avec des résultats montrant que le mode de conduite des cultures a une incidence sur l'azote disponible du sol. Exploitation des résultats avec les agriculteurs prévue le 11 mars prochain.

La possibilité de mettre en place des Paiements pour Service Environnementaux est à l'étude.

13. Projet animation « petit cycle de l'eau et économies d'eau »

Le CPIE a proposé un projet à retravailler en groupe avant proposition en comité. Appel aux volontaires.

14. Transfert de compétences Eau et Assainissement

Transfert obligatoire maintenu par la loi 3DS. Les syndicats infracommunautaires peuvent être maintenus par délégation de l'EPCI, mais sans avoir la main sur aucune décision (vote des budgets, des tarifs et des travaux notamment en conseil communautaire).

Le syndicat devient délégataire de l'EPCI : son intérêt à perdurer est très discutable. Les contrats que le syndicat aura passé avant cette date seront maintenus (travaux, maîtrise d'œuvre, délégation de service public). Il reste donc 4 ans au syndicat pour anticiper la prise de compétences, et anticiper la qualité du réseau et des finances qui seront transférés.

Chacun s'étant exprimé, la séance est levée à 22h45.

Le secrétaire de séance

Philippe GUIBOUX



La Présidente

Jeanne BOUDRY

